

Passe Sanitaire : point de situation pour les associations

Le président de la République a annoncé, lundi 12 juillet 2021, de nouvelles mesures dont le Passe sanitaire étendu à partir du 21 juillet 2021 à tous les lieux de culture et de loisirs (théâtres, cinémas, musées, parcs d'attractions, festivals, salles de concerts) accueillant plus de 50 personnes.

La <u>COFAC</u>, dont est membre actif la FNCTA, a fait un point de situation pour les associations avec évolution possible selon le vote du Parlement et les Décrets à suivre :

A ce jour, les détails associés à cette annonce du Président de la République :

- pour les mineurs et les salariés le passe ne s'appliquera qu'à partir du 30 août (quid des bénévoles ?),
- la jauge de 50 personnes s'entend en intérieur uniquement,
- pour l'extérieur, la jauge est à 1000 aujourd'hui mais pourrait être abaissée à 500,
- le contrôle des pièces d'identité associées au Passe est obligatoire seulement si il est obligatoire d'ordinaire (ex. Avion)... mais il faut quand même contrôler les identités (...),
- la question des inégalités de traitement territoriales devraient trouver des réponses dans le décret si les niveaux de contamination locales sont bien précisées pour que les Préfets puissent adapter les mesures à leur territoire.

Les stages d'été sont sauvés pour les mineurs. Notre souci est aussi la rentrée et nous avons commencé également à y travailler.

Beaucoup de questions restent en suspend et seront traitées dans la loi et le décret qui sortiront la semaine prochaine. Nous vous tiendrons informés.

Nos demandes les plus prégnantes ont été entendues, nous restons mobilisés pour les autres points que vous nous remonterez. Continuez à le faire sur www.cofac.asso.fr

Quelques liens à suivre pour se préparer au passe sanitaire :

- Service Public.fr : détail des annonces Président de la République
- « Pass sanitaire » : toutes les réponses à vos questions et FAQ (ces documents traitent des mesures actuelles concernant le passe sanitaire, mais devraient êtres applicables pour l'extension du passe au 21 juillet)
- TousAntiCovid Verif, une application pour vérifier le passe sanitaire : tuto vidéo



Baromètre de la COFAC / juillet 2021 : La rentrée vue par les responsables associatifs culturels

Participez en 30 secondes au 2ème Baromètre Flash de la COFAC.

Le sondage composé de quatre questions est anonyme et est accessible jusqu'au 22 JUILLET minuit sur ce lien :

https://forms.gle/iferWqTSyZTi2hct7.

Les données récoltées grâce à ce baromètre serviront à appuyer la mise en place de dispositifs d'accompagnements par les ministères... Votre participation est importante!